

**ARRETE n° 2019-20 RELATIF AUX BUREAUX DE VOTE****RENOUVELLEMENT COMPLET  
DES REPRESENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL D'UFR  
ESTHUA, TOURISME ET CULTURE****Collège des usagers  
Vendredi 8 mars 2019**

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2016 ;

Vu les statuts de l'UFR ESTHUA, Tourisme et culture modifiés par le Conseil d'Administration le 31 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté 2019-07 du 5 février 2019 relatif au renouvellement complet des représentants des usagers au conseil d'UFR ESTHUA, tourisme et culture.

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE****ARRETE :**

Les bureaux de vote créés en vue du scrutin du vendredi 8 mars 2019 relatif au renouvellement complet du Conseil d'UFR de l'ESTHUA pour le collège des usagers se composent comme il suit :

- Bureau de vote du **site d'Angers** de l'UFR ESTHUA, Tourisme et Culture – Hall de l'UFR – 7 Allée François Mitterrand – ANGERS (Ouvert le vendredi 8 mars 2019 de 9h à 17h)

Président : Philippe VIOLIER

Assesseures : Anne REY - Stéphanie PERRINELLE

- Bureau de vote du **Campus universitaire de Cholet** – Hall du Campus - 2 boulevard Pierre Lecoq - CHOLET (Ouvert le vendredi 8 mars 2019 de 9h à 16h)

Président : Éric PIERRE

Assesseures : Monique CHARRIER - Emilie Tricot

- Bureau de vote du **site de Saumur** de l'UFR ESTHUA, Tourisme et Culture – Bureau au rez-de-chaussée du Château Reine de Sicile - Campus universitaire de Saumur – 14 bis rue Montcel - SAUMUR (Ouvert le vendredi 8 mars 2019 de 9h à 16h)

Présidente : Véronique MONDOU

Assesseures : Dominique BOCAGE - Claudie ROULLEAU

Fait à Angers, le 1<sup>er</sup> mars 2019

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

***Signé***